AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 2 juillet 2019

AVIS 2

Les autorités académiques ont à cœur de veiller au confort thermique des personnels et publics accueillis et respectent la réglementation en vigueur. Comme il a été rappelé en séance, cette dernière ne précise aucune température maximale et la norme citée ne constitue pas une réglementation.

« Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni le 2 juillet 2019, constate que les températures excessives relevées lors de l'épisode caniculaire dans les écoles, les EPLE et les bâtiments administratifs de l'Académie de Lyon, constituent un risque pour la santé des personnels et des publics accueillis. Le CHSCTA se prononce pour l'élaboration par les autorités académiques en relation avec les collectivités territoriales, d'un plan canicule visant à protéger les personnels et les publics concernés et à permettre de maintenir une ambiance thermique convenable dans les locaux, conforme aux recommandations de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (l'ANACT) et de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (l'INRS) : norme Afnor X 35-121 (ISO 7730) c'est-à-dire n'excédant pas 22°C. Ce plan impliquant des mesures immédiates de fermeture temporaire des établissements lorsque l'ambiance thermique dans des locaux ne peut être rétablie rapidement dans la fourchette de températures recommandées.»

Norme Afnor X 35-121 (ISO 7730)

Type d'activité :	Température de la pièce :
Activité légère, position assise	20-22
Activité debout	17-19
Activité physique soutenue	14-16

Résultats du vote : 5 voix « pour » et 2 abstentions

Lors de cet épisode caniculaire sans précédent des recommandations ont été faites par le ministère auprès des académies, par les IA DASEN auprès des établissements scolaires et par les secrétaires généraux auprès services administratifs afin de limiter le risque thermique présent lors la période de vigilance orange de la dernière semaine de juin.

SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION

Rappelons que ce risque est évalué au cas par cas à l'aide de deux paramètres : la température de l'air et l'humidité relative de l'air. D'autre part la plus grande attention doit être portée aux populations à risque et aux personnels amenés à effectuer des travaux physiques pénibles.

Cf.: http://www.inrs.fr/risques/chaleur/ce-qu-il-faut-retenir.html

Les autorités académiques ne sont pas propriétaires des bâtiments. Un travail concerté avec ces derniers est mené. Il va être renforcé durant la prochaine année scolaire et portera en particulier sur l'amélioration du confort thermique des utilisateurs des locaux (cf. circulaire SST de la rentrée 2019-2020).

Par ailleurs, les membres du CHSCTA ont été informés par la rectrice lors de la réunion du CHST académique du 14 mai 2019 de la mise en place d'un conseil scientifique de l'académie composé de spécialistes de la transition climatique. Il a été précisé également à cette occasion qu'un plan global de rénovation bâtimentaire pourrait être élaboré à l'échelle nationale et que ces préoccupations étaient bien présentes dans le projet stratégique académique en cours d'élaboration..